



Dégâts des eaux à la charge du locataire ou du proprio

Par **jjj**, le **05/12/2008** à **18:27**

bonjour , je suis locataire d'un appartement, suite a une fuite d'eau sur l'alimentation de la salle de bain à l'étage (canalisation encastrée dans le mur), le mur du rez de chaussé est devenu tout noir et le salpêtre est ressorti

la proprio est venu constaté,et m'a envoyé un plombier pour refaire une alimentation d'eau apparente qui a été pris en charge par son assurance.

mais voilà le hic, maintenant elle me dit que le mur est à la charge de mon assurance et je ne suis pas d'accord.

est-ce que quelqu'un pourrais me dire qui à raison, moi ou le proprio?

merci par avance.